

COMPAGNIE DES ARCHERS DU SAOSNOIS

Autorisation parentale -

FICHE D'URGENCE MEDICALE pour mineurs

Références de l'enfant mineur :

Numéro de licence : _____

NOM : _____.PRENOM : _____

Date de naissance : _____

Références des parents ou titulaires de l'autorité parentale :

NOM :.....Prénom :.....
Adresse :.....
Code postal :.....Ville :.....

NOM :.....Prénom :.....
Adresse :.....
Code postal :.....Ville :.....

En cas d'urgence médicale, l'Association s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. En tant que de besoin les parents autorisent l'association à faire transporter l'enfant par les moyens les plus adaptés vers le site médical le plus approprié. Il appartient à celui-ci de prendre les contacts nécessaires avec la famille pour la définition des soins à apporter.

Afin de pouvoir vous contacter, veuillez nous donner les coordonnées téléphoniques suivantes :

	N° Téléphone fixe	N° Téléphone portable	N°Téléphone travail
Père			
Mère			

Observations que vous souhaitez formuler (allergies, traitement en cours..).

Ce document n'est pas soumis à la règle de la confidentialité.

Il vous appartient de notifier à l'association toutes les modifications de coordonnées survenant en cours d'année.

Fait à , le

Signatures des Parents / Titulaires de l'autorité parentale

La fiche médicale d'urgence' doit mentionner: les numéros de téléphone fixe et/ou mobile où il est possible de joindre les familles ; un exemplaire imprimer au dos de la licence et un exemplaire à remettre au responsable de la compagnie